



ÉCOLE PUBLIQUE DE VILLAINVILLE
704 route d'Étretat
76280 VILLAINVILLE
Courriel : mairie.villainville@wanadoo.fr
Tél : 02 35 29 85 59

FICHE ADMINISTRATIVE D'INSCRIPTION CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRES

Année scolaire 2024-2025

• RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM : Prénom : Classe :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse (lieu de résidence) :

• RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LÉGAUX

Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tél. portable :	Tél. portable :
Tél. domicile :	Tél. domicile :
Tél. professionnel :	Tél. professionnel :
Courriel :	Courriel :

Numéro d'allocataire CAF ou MSA :

• JOURS DE PRÉSENCE À LA CANTINE

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE <input type="checkbox"/>	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>
Pour période 1 <input type="checkbox"/>	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>
Pour période 2 <input type="checkbox"/>	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>
Pour période 3 <input type="checkbox"/>	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>

Nota bene : période 1 – du 2 septembre 2024 au 20 décembre 2024

période 2 – du 6 janvier 2025 au 4 avril 2025

période 3 – du 22 avril 2025 au 4 juillet 2025

Attention : si vous choisissez l'option « période » et que vous ne puissiez pas vous positionner dès la rentrée, il vous appartient d'inscrire votre enfant en temps voulu à savoir :

avant le **15 décembre 2024** pour la période 2, avant le **28 mars 2025** pour la période 3

Mon enfant ne déjeune jamais à la cantine néanmoins, je souhaite qu'il participe au repas de Noël au tarif ci-dessous, je remplis la feuille de renseignements en totalité et fournis l'assurance responsabilité civile.

• TARIFS

Tarif normal : prix du repas pour les enfants de la commune : **5,75 €**

Tarif réduit : prix pour les foyers fiscaux non imposables : **4,75 € (fournir l'avis de non-imposition établi en 2024 sur les revenus 2023)**

NB : l'augmentation de 0,108 euros TTC du prestataire est supportée par la commune.

J'inscris mon enfant à la garderie ouverte de **7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h00** et m'engage à **respecter ces horaires**.

• **SANTE**

PAI (Projet Accueil Individualisé) oui non en cours

• **EN CAS D'ACCIDENT**

Prévenir Mme ou M	Téléphone :
À défaut, Mme ou M	Téléphone :
Nom du médecin traitant :	Téléphone :

• **EN CAS D'URGENCE**

J'autorise le personnel d'encadrement du restaurant scolaire à prendre toute mesure nécessaire, y compris l'hospitalisation de mon enfant au Centre Hospitalier de.....

• **ASSURANCE DE L'ENFANT**

Responsabilité civile..... N° de police d'assurance

Joindre une attestation d'assurance « responsabilité civile » pour l'année scolaire 2024-2025.

• **DROIT À L'IMAGE**

Le droit à l'image se fonde sur le respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur. La diffusion d'informations relatives à la vie privée nécessite une autorisation de la personne concernée ou de l'adulte responsable si celle-ci est mineure.

Je soussigné, responsable légal de l'élève autorise la mairie de Villainville à photographier ou filmer mon enfant sur le temps de la restauration et la garderie scolaire.

• **PERSONNES AUTORISEES À REPRENDRE L'ENFANT**

Je soussigné(e) autorise les personnes mentionnées ci-dessous, à récupérer mon enfant.

Personne 1 :	
Adresse :	
Tel domicile :	Tel portable :
Personne 2 :	
Adresse :	
Tel domicile :	Tel portable :
Personne 3 :	
Adresse :	
Tel domicile :	Tel portable :

Je soussigné(e) : Nom Prénom.....
responsable légal(e) de l'enfant: Nom..... Prénom.....
déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, avoir pris connaissance et accepter les termes et les conditions du règlement intérieur de la cantine et de la garderie scolaires de la mairie de Villainville.

Fait à le

Signatures
(des responsables légaux autorisés)